

AVIS PUBLIC

Règlement 1185-22 définissant le code d'éthique et de déontologie des employées et employés de la Ville de New Richmond et abrogeant le Règlement 1072-18

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné que, lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, le conseiller Monsieur Jacques Rivière a donné un avis de motion à l'effet que ledit règlement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés municipaux selon les mécanismes d'application.

Ce règlement, abrogeant le règlement adopté précédemment, sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du **7 février 2022, à 20 h**, et ce, de façon virtuelle, en respect des restrictions sanitaires en vigueur.

Donné à New Richmond
Ce 12^e jour de janvier 2022

Céline LeBlanc
Greffière